

DROIT DE VISITE

A compter du 23 MARS 2022, les visites sont autorisées selon les principes suivants :

Sur rendez-vous auprès du service ou du cadre

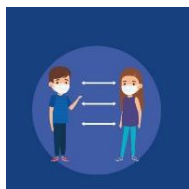
Tous les jours entre 13h30 et 18 h

**1 visite avec 2 personnes ou 2 visites avec 1 personne
par jour et par patient**

2 visiteurs maximum par chambre

Avec signature du registre des visiteurs à l'arrivée

Visites des enfants de moins de 12 ans sur dérogation



**Le port du masque reste obligatoire dans
toute l'enceinte du CMA**



**Désinfectez-vous les mains à l'entrée et
à la sortie du CMA et autant que
nécessaire**

Nous vous remercions de l'application de ces mesures. Tout visiteur ne respectant pas ces règles pourra se voir prier de quitter l'établissement.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire.